

.....
**CONTRACEPTION D'URGENCE
OU POST-COÏTALE/RAPPORT NON PROTÉGÉ**

Une grossesse peut survenir même après un seul rapport sexuel non protégé (en cas d'absence de contraception, d'oubli de pilule, de rupture de préservatif, etc).

Si rien n'est fait, une grossesse survient chez une femme sur 15 environ.

Après un rapport sexuel non protégé, la contraception d'urgence diminue fortement le risque de grossesse.

La contraception d'urgence ne remplace pas une contraception régulière efficace.

Le recours à une contraception d'urgence doit être l'occasion de choisir ou d'adapter sa contraception, et aussi de s'interroger sur les risques d'infections sexuellement transmissibles.

Dans ces situations, deux méthodes de contraception d'urgence réduisent fortement le risque de grossesse :

- la prise de certaines pilules dites « **pilules du lendemain** »,
- ou la pose d'un **dispositif intra-utérin** (stérilet).

Pilules du lendemain

La pilule dite « du lendemain » la mieux évaluée est un comprimé unique qui contient une hormone féminine ; le **lévonorgestrel** 1,5 mg (NorLevo® ou équivalent). Elle doit être prise au plus tard dans les 72 heures (3 jours) après le rapport sexuel non ou mal protégé.

Elle est délivrée de manière anonyme et gratuite aux mineures dans les pharmacies (avec ou sans ordonnance), les infirmeries scolaires et les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF).

Inconvénients : la pilule «du lendemain» provoque parfois des nausées ou des vomissements.

Si des vomissements surviennent dans les 3 heures qui suivent la prise du comprimé, il est préférable d'en prendre un autre. Elle provoque aussi parfois des douleurs modérées au bas-ventre, quelques jours de saignement (comme des règles) ou de retard de règles (parfois plus d'une semaine).

Dispositif Intra-utérin « en urgence »

Le dispositif intra-utérin assure une contraception d'urgence **très efficace s'il est mis en place dans les 5 jours suivant un rapport sexuel non protégé.**

Le dispositif intra-utérin est mis en place au cours d'une consultation médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme, préciser lors de la prise de rendez-vous qu'il s'agit d'une urgence.

Il permet une contraception immédiatement efficace et durable par la suite.

Lien utile :

<http://www.inpes.sante.fr/30000/actus2012/022-contraception-urgence.asp>